



**DELEGATIONS
CONSENTIES AU
MAIRE :
COMPTE RENDU
AU CONSEIL
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/48

L'an deux mil dix-sept, le huit septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 août 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel ;

ABSENTS : PINATEL François (pouvoir à Roger GIRAUD) ;

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement personnel temporaire :

BAUCHERY Quentin du 26 juin au 14 juillet 2017

JOUANNY Evan du 10 juillet au 4 août 2017

JOUANNY Abel du 24 juillet au 11 août 2017

MICHEL Laurie du 7 au 25 août 2017

Engagement du personnel contractuel :

BONNARD Evelyne du 1^{er} septembre 2017 au 06 juillet 2018

DOUERIN Vanessa du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018

Prolongation de la durée de contrat du personnel temporaire :

MICHEL Martine : jusqu'au 8 septembre 2017

Décision du 18 juillet 2017 : vente d'une concession au columbarium, dans le cimetière communal, à Madame Georgette GONON, née ARLOT et sa famille. Concession de cinquante ans, prix : 300 €.

Décision du 17 août 2017 : acceptation du devis de l'entreprise DUPUY BRUNO pour les travaux de plomberie à la mairie. Montant du devis : 8 951,45 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

